



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20220706 -O2

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 15
- votants = 19

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT-CERE, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 29 juin 2022.

Présents : 15

AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CESANO Lionel, CHIEZE Catherine (suppléante de THEBAUD Michel), CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, TEULIERE Jean-Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

ARAQUE Fausto à NAYRAC Jean-Luc, DELANDE Claire à AYROLES Francis, MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel, RANOUIL Philippe à LAVERGNE-AZARD Loïc.

Absents dont excusés : 5

BES Didier, BOUCHEZ Murielle, JAUZAC Catherine, PEYRICAL René, THEBAUD Michel.

OBJET : Convention de partenariat – Financement Etude Effacement amont Digue du Moulin Bas (Commune de MONCEAUX S/DORDOGNE - Corrèze) dans le cadre du programme OPEN RIVERS 2022

Vu la Loi climat et résilience et plus particulièrement la suppression des aides publiques pour le financement des effacements de seuils,

La fondation Arcadia a souhaité s'impliquer dans la restauration des cours d'eau et a créé le programme Open Rivers (fonds privés) en octobre 2021, qui finance jusqu'en 2026/2027 de nombreux projets d'effacements de petits ouvrages (travaux et études) en Europe aux conditions suivantes :

- hauteur de l'obstacle maximum 2 mètres (une évolution de ce critère est possible durant l'année)
- les travaux d'effacement seront achevés au bout d'un an ;
- des gains écologiques importants et des gestionnaires locaux qui approuvent le projet.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'une demande de financement pour l'étude d'un effacement d'un ouvrage sur la Commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE (Corrèze) a été déposée et retenue.

Cette opération concerne la digue du Moulin Bas, équipée d'une passe à poisson peu fonctionnelle, le premier obstacle rencontré sur la Souvigne, à environ 400 mètres de la confluence avec la Dordogne.

De nombreux poissons ont été observés tentant de franchir le seuil à de plusieurs reprises pour finalement passer par cette passe à poisson qui nécessite un entretien très régulier et soutenu car rapidement bouchée et de ce fait, empêche la dévalaison comme la montaison.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 046-200092138-20220706-2022070602-DE



L'option envisagée et en accord avec le propriétaire de ce seuil, est son effacement pour permettre le libre passage des migrateurs (grands salmonidés).

L'étude permettrait de confirmer et d'affiner les travaux à réaliser = financement TTC à 100 %, coût estimé à 14 400,00 euros. Elle pourrait être réalisée second semestre 2022.

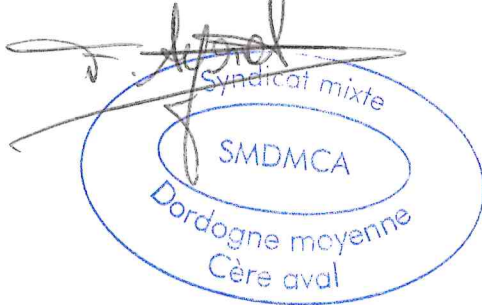
La signature d'une convention de partenariat doit être signée entre les parties afin d'établir les obligations de chacun.

Après avoir oui l'exposé de monsieur le président, le comité syndical, à l'unanimité :

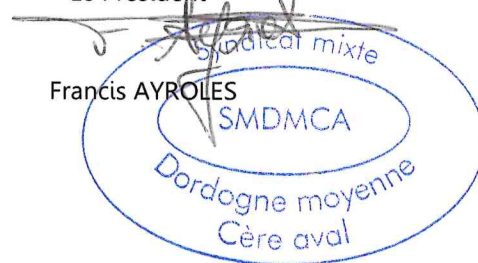
- valide l'opération telle que définie ci-dessus,
- l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier (marchés, autorisations, conventions, ...).

Publié et notifié le

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.